Docusign Envelope ID: F06951FD-77B3-8739-80E7-2542CD2E3993

A CASA CORSA EVENEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6A place de la Libération
82300 CAUSSADE
853 820 603 RCS MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 1er SEPTEMBRE 2026

La soussignée, Madame Audrey SROCYNSKI,

Gérante de la société A CASA CORSA EVENEMENTS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décide :

- de transférer le siège social du 6A place de la Libération, 82300 CAUSSADE au 3 impasse George Sand, 35160 MONTFORT SUR MEU à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 3 impasse George Sand, 35160 MONTFORT SUR MEU."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

*
* *

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Audrey SROCYNSKI	Signé par : DA0C6A73EF85415...